

Enfin j'en appelle à votre auguste tribunal pour le maintien des droits que me confèrent les Saints canons sur mon diocèse, dont on ne peut me déponer ni en tout ni en partie, sans des raisons véritablement canoniques, juridiquement prouvées, après une discuse *non complète* des faits et accusations allégués, et je demande que tous les documents *confidentiels* des pétitionnaires, qui redoutent la immédiaté d'une discussion loyale, et qu'ils ont demandé d'être soustraits soigneusement à ma connaissance, soient mis entièrement de côté et regardés comme non avus.

Je manquerai gravement à mon devoir d'Évêque en ne m'opposant pas de toutes mes forces à une mesure aussi préjudiciable au bien de la religion et du diocèse que le St. Siège m'a confié, et dont l'adoption imposerait sans nécessité aucune, un si lourd fardeau à la masse du clergé et des Fidèles qui ont déjà fait tant de sacrifices pour le soutien du diocèse actuel.

Le tout cependant humblement soumis à la sagesse et à la justice de votre auguste tribunal par celui qui se souscrit avec la plus haute considération,

De Vos Eminemtissimes Seigneuries, le très humble et tout dévoué Serviteur
et Frère en J.-C.,

✿ M. M., EVÉQUE DES TROIS-RIVIÈRES.